
Fiche de poste — Directeur Général

1. Identification du poste

Entreprise	Office National des Transports — ONATRA SA
Poste	Directeur Général
Nature du mandat	Actif (fonction exécutive)
Organe	Conseil d'administration
Famille sectorielle	Transports et infrastructures

2. Mission

Le Directeur Général assure la gestion journalière de la Société et l'exécution des décisions du Conseil d'administration, auquel il rend compte. Investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, il représente la Société vis-à-vis des tiers et conduit la performance opérationnelle de l'entreprise. La Société a pour objet l'exploitation portuaire et le transport fluvial, maritime et ferroviaire.

3. Attributions principales

- Assurer la gestion journalière de la Société et l'exécution des décisions du Conseil d'administration.
- Exercer les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société dans la limite de l'objet social.
- Représenter la Société dans ses rapports avec les tiers, notamment en justice.
- Piloter la performance et rendre compte au Conseil d'Administration au moyen d'indicateurs de performance
- Mettre en œuvre les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Administration.
- Exécuter les décisions du conseil d'Administration

4. Compétences attendues

Management et leadership 30 %

- Assurer la gestion journalière de la Société et l'exécution des opérations.
- Organiser, animer et mobiliser les équipes autour des objectifs.
- Conduire la transformation et le redressement de l'entreprise.
- Anticiper et gérer les crises et assurer la continuité d'activité.
- Piloter par les résultats et rendre compte des indicateurs de performance.
- Veiller à la continuité de l'exploitation portuaire et de la chaîne logistique multimodale.

Compétence sectorielle (portuaire et multimodale) 25 %

- Piloter l'exploitation portuaire et le transport fluvial, maritime et ferroviaire.
- Maîtriser les enjeux techniques et réglementaires du secteur : ports et manutention, navigation fluviale et maritime, logistique multimodale et sûreté portuaire.
- Négocier et gérer les partenariats et les projets portuaires et logistiques.
- Proposer des innovations et améliorer la performance du secteur d'activité.
- Veiller au respect du cadre de la sûreté portuaire et des obligations de service public.
- Connaître les opérateurs portuaires et logistiques et positionner l'entreprise.

Finance et stratégie 20 %

- Élaborer et proposer le budget, et le plan de financement.
- Élaborer et interpréter les états financiers
- Décliner la stratégie du Conseil en plans d'action opérationnels et en objectifs chiffrés.
- Piloter la performance financière et la trésorerie de la Société.
- Suivre la tarification, les concessions et l'équilibre économique des activités portuaires et logistiques.

Gouvernance, délibérations et éthique 15 %

- Exécuter les décisions du Conseil dans le respect des statuts et du cadre légal.
- Préparer et documenter les dossiers soumis au Conseil et à l'Assemblée générale.
- Prévenir les conflits d'intérêts et respecter les conventions réglementées.
- Rendre compte de sa gestion au Conseil d'administration.

Posture et comportements 10 %

- Faire preuve d'intégrité et d'exemplarité dans la conduite de la gestion.
- Exercer un leadership mobilisateur et orienté résultats.
- Décider avec discernement sous contrainte et en situation d'incertitude.
- Respecter les obligations de discrétion, de réserve et de redevabilité.

5. Profil recherché

- Être de nationalité congolaise.
- Avoir au moins 25 ans et au plus 70 ans au 31 décembre 2026.
- Expérience requise : 5 ans d'expérience pertinente pour un diplôme de maîtrise, DEA ou doctorat ; 7 ans pour une licence ; 10 ans pour un graduat ; 15 ans en cas d'autoformation.
- Expérience confirmée de direction générale ou de fonction exécutive de premier plan.
- Capacité de pilotage, de conduite du changement et d'obtention de résultats mesurables.
- Une expérience du secteur portuaire, logistique, du transport fluvial ou maritime constitue un atout déterminant.

6. Conditions d'exercice

- Contrat de mandat signé avec l'État, représenté par le Ministre du Portefeuille, avant l'entrée en fonction.
- Rémunération de base et primes fixées par l'Assemblée générale selon les résultats (décret n°13/055, articles 10 et 11).
- Obligations de discrétion et de réserve ; respect des conventions réglementées prévues par les statuts.
- Interdiction d'emprunts, découverts ou cautionnements personnels auprès de la Société, dans les conditions prévues par les statuts.
- Ne pas exercer de mandat politique (Député, Sénateur,...)
- Ne pas exercer une activité commerciale similaire ou concurrente à l'objet social de l'ONATRA

[Postuler ici](#)

La présente fiche de poste décrit les principales missions et responsabilités attachées à la fonction. Elle ne revêt pas un caractère exhaustif et pourra évoluer en fonction des besoins de l'activité, des orientations stratégiques de l'entreprise ainsi que des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables.

